

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/09/16/2.3

portant sur

UN AVIS RENDU PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME : EXTENSION DU PLAN DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE CANNES

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 16 septembre 2024

PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances** publiques des Alpes-Maritimes

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs Alfandari Bernard, Bonnin Olivier, Buteau Nicolas, Calviera Stéphanie, Carladous Laure, Chaumier Eric, Deveau Laurent, Dolciani Lionel, Gino Bertrand, Hoellard Michèle, Jasset Marc, Layly Eric, Lellouche Jean-Pierre, Leroux-Costamagna Fréderik, Lizzani Elisabeth, Londeix Laurent, Marin Christophe, Marin Matthieu, Mario Pierre, Martinon Martine, Messina Aurélie, Molines Gérard, Moulard Patrick, Nicoletti Pascal, Niddam Ilan, Noiray Florent, Pallanca Charles, Pastorelli Nadège, Rebuffel Claudine, Scoffier Stéphanie, Seroussi Béatrice, Souraud Emmanuel, Tricart Michel, Tripodi Christophe, Valentin Bruno, Viano Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

46 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GOLDNADEL Franck, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, MANE Jean, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés**

Messieurs BALDET Christophe, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**.

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, Membres Élus Titulaires.

Mesdames et Messieurs ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



VUS:

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45 et 48 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 09 septembre 2024.

CONSIDERANT:

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables;
- Que conformément à l'article 48 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, l'Assemblée Générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA;
- Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption, par l'Assemblée Générale, de l'avis présenté ci-dessous, lors de sa séance du 09 septembre 2024.



TERRITOIRE TYPE DE PROCEDURE AVIS

Cannes Extension du Plan de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de Favorable

CONTEXTE

Cannes

Pour dynamiser et défendre le commerce de proximité, la Ville de Cannes s'est dotée en 2016 d'un certain nombre de moyens :

- Reconnaissance du statut de Zone Touristique Internationale sur les principaux pôles commerciaux du centre-ville de Cannes et du centre-bourg de Cannes La Bocca
- Mise en place d'un Plan de reconquête du commerce et de l'artisanat et d'un plan de sauvegarde avec l'instauration d'un droit de préemption commercial sur les quartiers Bocca et Prado-République
- Ces outils ont permis à la Ville d'acquérir 17 fonds de commerces et baux commerciaux, d'installer 13 nouvelles activités et d'acheter 9 locaux commerciaux.

A la suite du succès de cette démarche et à la fragilité du tissu commercial constatée dans les zones centrales de la Gare, de la rue d'Antibes et du secteur Meynadier-Forville:

La ville de Cannes a décidé d'étendre à ces quartiers le périmètre de sauvegarde avec instauration du droit de préemption commercial

OBJECTIFS DE L'EXTENSION

- Renforcer le tissu commercial de proximité et diversifier l'offre sur certains axes commerçants majeurs du centre-ville,
- Assurer une veille renforcée de l'évolution des activités, notamment de convivialité (cafés, restaurants),
- Ramener de l'activité et ainsi préserver et développer le rôle de cohésion sociale du centre-ville,
- Accompagner au mieux les transmissions d'entreprises,
- Rendre le centre-ville attractif pour de nouvelles enseignes et lutter contre la vacance commerciale.

Le dossier est complet et comprend :

- les dispositions légales :
 - ✓ Le projet de délibération du Conseil Municipal, non daté,
 - ✓ Le plan de périmètre de sauvegarde avec le détail des rues concernées,
 - ✓ Le diagnostic territorial préliminaire.
- les motivations de la Ville : perte progressive de diversité commerciale et augmentation de la vacance des locaux en centre-ville depuis 2010 (Etude du cabinet Lestoux et Associés – déc 2023)



Au regard de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé aux membres du Bureau d'émettre un avis favorable au projet :

- D'extension du périmètre du Plan de sauvegarde du commerce et de l'artisanat aux quartiers présentés ci-dessus,
- D'instauration, à l'intérieur de ce nouveau périmètre, d'un droit de préemption commercial pour la Ville de Cannes

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVENT l'avis précisé dans le tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62 Nombre de déports

Nombre de participants au vote : 46 (quorum : 32, atteint)

Nombre de votes exprimés: 40

Abstention: 6 Contre: 0 Pour: 40

Nice, le 16 septembre 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

110

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO